



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 65537

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'organisation de la campagne de vaccination du virus A (H1N1). Malgré une augmentation ces derniers jours des vaccinations, il semblerait qu'il y ait encore une certaine réticence des Français à se faire vacciner. Aujourd'hui, seules 160 000 personnes ont été vaccinées dans les 1 060 centres de vaccination ouverts en France métropolitaine et dans les 74 qui l'ont été outre-mer. La vaccination est une décision difficile à prendre et il semblerait qu'un grand nombre de personnes et notamment les patients à risque et les personnes isolées préféreraient être traité par leur médecin personnel. Aussi, ainsi qu'elle l'avait évoqué, mardi dernier en commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, il serait peut être opportun d'impliquer les cabinets libéraux dans le dispositif de protection. Ceci permettrait de gagner en simplicité et en efficacité et éviterait que des incidents tels que celui survenu samedi dernier à Metz se reproduise. Aménagé dans un palais des sports, le centre de vaccination de la ville de Moselle s'est laissé surprendre par l'affluence du public au point de frôler la saturation. Des femmes enceintes, des personnes handicapées ou en insuffisance respiratoire, des parents et des nourrissons ont dû attendre plus de quatre heures leur injection. Alors qu'il est conseillé à ces personnes fragiles d'éviter les lieux publics, il est important de revoir le dispositif afin d'empêcher qu'une telle situation se réitère. Autoriser les médecins à vacciner eux-mêmes les personnes à risque éviterait ainsi ces débordements et encouragerait par ailleurs les personnes hésitantes à se faire vacciner. Aussi elle aimerait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les modalités pratiques de la réalisation de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) ont fait l'objet d'une instruction minutieuse dès que la question s'est posée, à la fin du printemps 2009. Les représentants des médecins, syndicats et unions régionales des médecins libéraux (URML) ont été associés à ces réflexions. L'organisation en centre de vaccination a été privilégiée du fait des contraintes existantes : être en mesure de proposer au plus grand nombre la vaccination dans les meilleurs délais ; proposer cette vaccination dans les meilleures conditions de sécurité et de traçabilité, ce qui nécessite une logistique sans faille ; enfin, l'arrivée progressive des vaccins a obligé à donner priorité aux catégories de population, en fonction de leur exposition ou de leur vulnérabilité. Un médecin généraliste aurait été mis en difficulté par le respect de cette organisation en priorités. Pour autant, dès le début de l'organisation de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1), initiée par une circulaire que le ministre de l'intérieur et la ministre de la santé et des sports ont signée le 21 août 2009, le principe de la participation des médecins généralistes était acté. Tout en retenant ce principe, le parti a été pris de faire passer la prise en charge des patients en phase épidémique par les médecins généralistes en première ligne. C'est la raison pour laquelle, il était recommandé aux préfets de privilégier le recrutement des professionnels de santé relevant d'autres catégories (étudiants, salariés, retraités). Dès novembre 2009, les différentes contraintes s'atténuant, la ministre de la santé et des sports a annoncé sa volonté de permettre une implication grandissante des médecins généralistes. Le 3 décembre 2009, avec la publication de la circulaire relative à la vaccination dans le champ social et médicosocial, les médecins ont pu

intégrer des équipes mobiles resserrées, mises en place pour vacciner les personnes isolées. Désormais, et depuis le 12 janvier 2010, la vaccination est possible dans les cabinets médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65537

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11352

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2473